

Sport Scolaire Facultatif

Le Sport Fac' se présente :

Généralités

Le Sport Fac' (SSF) est un service offert par la Commune, en partenariat avec l'école (organisation) et le canton de Vaud (subvention). Il propose des moments de sport en plus des périodes ordinaires d'éducation physique, et permet de découvrir et pratiquer de nouvelles activités.



Ces dernières ont lieu dans les locaux scolaires et sont données soit par un maître d'éducation physique sur son temps libre soit par un intervenant externe qualifié.

Les cours, toujours mixtes, durent en principe 60 minutes et ne peuvent être donnés que si un nombre suffisant d'enfants s'y inscrivent. Si un cours ne reçoit pas assez d'inscriptions, il serait annulé et les élèves annoncés en seraient informés.

Coûts

Toutes les activités proposées cette année sont gratuites.

Matériel

Une tenue de sport de salle est nécessaire afin de pouvoir participer de manière sûre aux activités. Sauf quelques rares exceptions (VTT p.ex.) l'école fournit le matériel nécessaire pour le cours (raquette, ballons, etc.).

Un enfant qui le souhaite peut venir avec son propre matériel (raquette, canne) mais il en est responsable en cas de perte ou de casse.

Participation

Les enfants sont tenus de suivre le cours de manière régulière, mais un cours manqué n'est pas rattrapé.

Les parents informent dès que possible le responsable du cours d'une éventuelle absence (p.ex. rendez-vous médical, camp scolaire, etc.) afin que ce dernier puisse si nécessaire s'organiser en fonction.



Un enfant peut s'inscrire à plusieurs activités. Si le nombre d'inscrits dépasse le nombre de places disponibles, les premiers inscrits ainsi que ceux qui ne font qu'une seule activité seraient privilégiés.

Responsabilité

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents entre le temps scolaire et le cours du SSF. Ceci est également le cas durant les éventuels déplacements.

Comportement

L'enfant qui s'inscrit s'engage à respecter ses camarades, l'adulte présent, le matériel ainsi que les locaux mis à sa disposition.

En cas de problèmes de comportement ou de discipline, le responsable du cours en informe les parents de l'enfant. Cette activité étant facultative, il peut être décidé d'exclure du cours un enfant perturbateur.

Repas



Lorsque le cours a lieu sur la pause de midi (12h20-13h20), les enfants peuvent manger leur pique-nique à proximité de la salle du cours et à l'intérieur d'un bâtiment lorsque les températures deviennent plus fraîches.

Toutes les infos sur www.epscrissier.ch > Parascolaire > Sport Fac'



Les places sont limitées. Les premiers inscrits seront les premiers servis...

Contact : Ch. Tacchini – christophe.tacchini@edu-vd.ch